



FICHE RNCP : RNCP36886

TFP TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

ALTERNANCE 18 MOIS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

PÉRIODE DE POSITIONNEMENT DE JANVIER À SEPTEMBRE.

DOSSIER DE CANDIDATURE

AUPRÈS DU SECRÉTARIAT APPRENTISSAGE DE L'INSTITUT NICOLAS BARRÉ

OU

À PARTIR DU SITE INTERNET INSTITUTNICOLASBARRE.FR, CLIQUER SUR YPAREO PUIS SUR ESPACE CANDIDATURE.

RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL APRÈS COMPLÉTUDE DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

VALIDATION DE LA CANDIDATURE DANS LES 15 JOURS SUIVANT LE RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL, L'INSCRIPTION NE SERA DÉFINITIVE QUE LORSQUE LE CANDIDAT AURA TROUVÉ SON ENTREPRISE D'ACCUEIL ET SIGNÉ SON CONTRAT D'APPRENTISSAGE. LE CANDIDAT PEUT ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LA RECHERCHE DE SON ENTREPRISE D'ACCUEIL SUR SIMPLE DEMANDE.

PUBLIC VISÉ

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE S'ADRESSE AUX CANDIDATS ÂGÉS DE 16 ANS À 29 ANS RÉVOLUS.

L'ÂGE PEUT ÊTRE PORTÉ À 35 ANS RÉVOLUS SI LE CANDIDAT, DANS UN DÉLAI D'UN AN MAXIMUM APRÈS LE PRÉCÉDENT CONTRAT D'APPRENTISSAGE, A VU SON CONTRAT PRÉCÉDENT ROMPU POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE SA VOLONTÉ OU POUR INAPTITUDE PHYSIQUE ET TEMPORAIRE.

IL N'Y A PAS D'ÂGE MAXIMUM POUR SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE SI LE CANDIDAT : DISPOSE D'UNE RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH).

OU

EST INSCRIT EN TANT QUE SPORTIF DE HAUT NIVEAU.

OU

ENVISAGE DE CRÉER OU DE REPRENDRE UNE ENTREPRISE SUPPOSANT L'OBTENTION DE CE DIPLÔME.

PRÉREQUIS

ÊTRE TITULAIRE D'UN BACCALURÉAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION A : VOITURES PARTICULIÈRES

OU

ÊTRE DE NIVEAU BACCALURÉAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION A : VOITURES PARTICULIÈRES ET AVOIR SATISFAIT AUX TESTS D'APTITUDE ET DE MOTIVATIONS

OU

ÊTRE TITULAIRE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU AU MOINS ÉQUIVALENT ET AVOIR SATISFAIT AUX TESTS D'APTITUDE ET DE MOTIVATIONS.



INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ



OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- RÉALISER LA MAINTENANCE ET LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES MÉCANIQUES.
- RÉALISER LE DIAGNOSTIC ET LA REMISE EN ÉTAT DES SYSTÈMES À GESTION ÉLECTRONIQUE / MULTIPLEXÉE.
- RÉALISER LE CONTRÔLE, LA REMISE EN ÉTAT ET LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES D'INJECTION ET DE DÉPOLLUTION.
- RÉALISER LE DIAGNOSTIC ET LES INTERVENTIONS SUR LES SYSTÈMES DE MOTORISATION ALTERNATIVE.
- CONSEILLER ET APPUYER TECHNIQUEMENT LES CLIENTS ET LES RÉCEPTIONNAIRES.
- TRANSMETTRE DES SAVOIR-FAIRE ET DES CONNAISSANCES TECHNIQUES.

ORGANISATION DE LA FORMATION

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

LA FORMATION SE DÉROULE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE SELON UN CALENDRIER D'ALTERNANCE.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, COMPOSÉE DE FORMATEURS EXPERTS, S'APPUIE SUR UN RÉFÉRENTIEL DE FORMATION ET UN GUIDE D'ANIMATION DÉTAILLÉ.

UN FORMATEUR COORDINATEUR EST DÉSIGNÉ, IL ACCOMPAGNE ET ASSURE LE SUIVI DU STAGIAIRE LORS DE SA PRÉSENCE AU CENTRE ET ÉGALEMENT LORS DES VISITES EN ENTREPRISE. IL VEILLE AU BON DÉROULEMENT DU SUIVI PÉDAGOGIQUE.

(LA LISTE DES FORMATEURS PEUT ÊTRE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE AUPRÈS DE L'INSTITUT).

DES RESSOURCES SONT MISES À DISPOSITION DES STAGIAIRES (PLATEAUX TECHNIQUES, OUTILLAGE, VÉHICULES PÉDAGOGIQUES, APPAREILS DE MESURES ET DE DIAGNOSTIC ...).

RYTHME DE L'ALTERNANCE :

2 SEMAINES EN ENTREPRISE
1 SEMAINE AU CENTRE DE FORMATION.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 À 12 STAGIAIRES.

DURÉE DE LA FORMATION

18 MOIS ; 675 HEURES.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

SUITE DE PARCOURS :

NON CONCERNÉ.

DÉBOUCHÉS :

- TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE.
- TECHNICIEN EXPERT DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRÈS-VENTE AUTOMOBILE.
- AGENT DE MAÎTRISE ATELIER.

PASSERELLES/ÉQUIVALENCES :

NON CONCERNÉ.



**INSTITUT
NICOLAS
BARRE**



PROGRAMME

BLOC DE COMPÉTENCES N° 1 :

MAINTENANCE DES SYSTÈMES MÉCANIQUES

RÉALISER LA MAINTENANCE :

- DES MOTEURS THERMIQUES.
- DES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION.
- DES SYSTÈMES DE LUBRIFICATION MOTEUR.
- DES CIRCUITS DE REFROIDISSEMENT.
- DES SYSTÈMES D'EMBRAYAGE.
- DES SYSTÈMES DE DIRECTION.
- D'UN CIRCUIT DE CLIMATISATION.

PRÉVENIR LES RISQUES ÉLECTRIQUES SELON LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR (NFC 18 550 NIVEAU AVERTI).

BLOC DE COMPÉTENCES N° 2 :

DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES MÉCANIQUES

RÉALISER LE DIAGNOSTIC ET REMETTRE EN ÉTAT :

- LES MOTEURS THERMIQUES.
- LES TRANSMISSIONS MÉCANIQUES.
- LES TRAINS ROULANTS.
- LES SYSTÈMES DE FREINAGE.
- LE CIRCUIT DE CLIMATISATION.

BLOC DE COMPÉTENCES N° 3 :

DIAGNOSTIC ET REMISE EN ÉTAT DES SYSTÈMES À GESTION ÉLECTRONIQUE / MULTIPLEXÉE

EXPLOITER UN SCHÉMA ÉLECTRIQUE.

UTILISER L'OUTIL DE DIAGNOSTIC.

RÉALISER LE CONTRÔLE ET LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ET MULTIPLEXÉS.

RÉALISER LE CONTRÔLE ET LE DIAGNOSTIC DES CAPTEURS ET ACTIONNEURS.

CONTRÔLER ET REMPLACER LES SYSTÈMES PYROTECHNIQUES AUTOMOBILES.

EFFECTUER LE DIAGNOSTIC ET LES INTERVENTIONS SUR :

- LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ACTIVE.
- LES SYSTÈMES STOP AND START.
- LES BOÎTES DE VITESSES ROBOTISÉES À SIMPLE ET DOUBLE EMBRAYAGE.
- LES BOÎTES DE VITESSES AUTOMATIQUES ET À VARIATION CONTINUE.
- LES TRANSMISSIONS À 4 ROUES MOTRICES.
- LES SYSTÈMES DE SUSPENSIONS PILOTÉES.
- LES SYSTÈMES DE CLIMATISATION RÉGULÉE.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

LE CERTIFICAT SE DÉCOMPOSE EN 8 BLOCS DE COMPÉTENCES :

- MAINTENANCE DES SYSTÈMES MÉCANIQUES.
- DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES MÉCANIQUES.
- DIAGNOSTIC ET REMISE EN ÉTAT DES SYSTÈMES À GESTION ÉLECTRONIQUE / MULTIPLEXÉE.
- CONTRÔLE ET REMISE EN ÉTAT DES SYSTÈMES D'INJECTION ET DE DÉPOLLUTION.
- DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES D'INJECTION ET DE DÉPOLLUTION.
- DIAGNOSTIC ET INTERVENTION SUR LES SYSTÈMES DE MOTORISATION ALTERNATIVE.
- CONSEILS ET APPUI TECHNIQUE AUPRÈS DU CLIENT ET DU RÉCEPTIONNAIRE.
- TRANSMISSION DES SAVOIRS-FAIRE ET CONNAISSANCES TECHNIQUES.

LES ÉVALUATIONS DE CES BLOCS SE FONT PAR DES ÉTUDES DE CAS ET/OU DES ÉPREUVES PRATIQUES.

À L'ISSUE DES ÉVALUATIONS, LE CANDIDAT PASSE UN ENTRETIEN DE NARRATION DEVANT LE JURY S'IL VALIDE AU MINIMUM 80 % DES BLOCS DE COMPÉTENCES.

LE JURY EST COMPOSÉ D'UN REPRÉSENTANT SALARIAL, D'UN REPRÉSENTANT PATRONAL ET D'UN FORMATEUR EXTÉRIEUR.

A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN, IL DÉLIVRE OU NON TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE.



**INSTITUT
NICOLAS
BARRE**



BLOC DE COMPÉTENCES N° 4 :

CONTRÔLE ET REMISE EN ÉTAT DES SYSTÈMES D'INJECTION ET DE DÉPOLLUTION

- CONTRÔLER UN CIRCUIT ÉLECTRIQUE.
- RÉALISER LE CONTRÔLE ET LA REMISE EN ÉTAT DES SYSTÈMES D'INJECTION ESSENCE ET DIESEL.
- RÉALISER LE CONTRÔLE ET LA REMISE EN ÉTAT DES SYSTÈMES DE DÉPOLLUTION ESSENCE ET DIESEL.
- RÉALISER LE CONTRÔLE ET LA REMISE EN ÉTAT DES SYSTÈMES DE SURALIMENTATION ESSENCE ET DIESEL.
- PRÉVENIR LES RISQUES ÉLECTRIQUES SELON LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR (NFC 18 550 NIVEAU AVERTI).

BLOC DE COMPÉTENCES N° 5 :

DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES D'INJECTION ET DE DÉPOLLUTION

- EXPLOITER UN SCHÉMA ÉLECTRIQUE.
CONTRÔLER UN CIRCUIT ÉLECTRIQUE.
UTILISER L'OUTIL DE DIAGNOSTIC.
RÉALISER LE CONTRÔLE ET LE DIAGNOSTIC DES CAPTEURS ET ACTIONNEURS.
RÉALISER LE DIAGNOSTIC :
- DES SYSTÈMES D'INJECTION ESSENCE ET DIESEL.
 - DES SYSTÈMES DE DÉPOLLUTION ESSENCE ET DIESEL.
 - DES SYSTÈMES DE SURALIMENTATION ESSENCE ET DIESEL.

BLOC DE COMPÉTENCES N° 6 :

DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES D'INJECTION ET DE DÉPOLLUTION

- RÉALISER LE DIAGNOSTIC ET LES INTERVENTIONS SUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (VE).
RÉALISER LE DIAGNOSTIC ET LES INTERVENTIONS SUR LES VÉHICULES HYBRIDES (VH).
RÉALISER LA MAINTENANCE ET LE DIAGNOSTIC DES MOTEURS GPL.
RÉALISER LA MAINTENANCE ET LE DIAGNOSTIC DES MOTEURS GNV.
PRÉVENIR LES RISQUES ÉLECTRIQUES POUR SÉCURISER L'INTERVENTION SUR UN VÉHICULE THERMIQUE, ÉLECTRIQUE ET HYBRIDE, EN CONFORMITÉ AVEC LES PRÉCONISATIONS DE LA NORME NFC 18 550.

PROGRAMME (SUITE)

BLOC DE COMPÉTENCES N° 7 :

CONSEILS ET APPUI TECHNIQUE AUPRÈS DU CLIENT ET DU RÉCEPTIONNAIRE

- COLLECTER LES INFORMATIONS TECHNIQUES AUPRÈS DU CLIENT ET/ OU DU RÉCEPTIONNAIRE.
- EXPLIQUER ET ARGUMENTER UNE SOLUTION TECHNIQUE AU CLIENT ET/OU AU RÉCEPTIONNAIRE POUR JUSTIFIER DES INTERVENTIONS MENÉES SUR LE VÉHICULE.

BLOC DE COMPÉTENCES N° 8 :

TRANSMISSION DES SAVOIRS-FAIRE ET CONNAISSANCES TECHNIQUES

- ACCOMPAGNER UN NOUVEAU COLLABORATEUR.
- IDENTIFIER LES BESOINS EN FORMATION TECHNIQUE D'UNE ÉQUIPE.
- RÉPONDRE AUX DEMANDES INDIVIDUELLES D'APPUI TECHNIQUE.
- METTRE EN OEUVRE DES SITUATIONS DE TRAVAIL FORMATRICES POUR FACILITER L'APPRENTISSAGE DE SON ÉQUIPE.
- ANIMER UNE FORMATION TECHNIQUE.



**INSTITUT
NICOLAS
BARRE**

VALIDATION

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE TECHNICIEN
EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE DÉLIVRÉ PAR
LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DE L'AUTOMOBILE
(DATE D'ENREGISTREMENT : 29 SEPTEMBRE 2022).

VALIDATION POSSIBLE D'UN OU PLUSIEURS
BLOCS DE COMPÉTENCES.

LES + DE LA FORMATION

LYCÉE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE.
MEMBRE DU RÉSEAU DES CFA PILOTES DE L'ANFA
(ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE).
RÉSEAU IMPORTANT D'ENTREPRISES PARTENAIRES.
PLATEAUX TECHNIQUES RÉCENTS.
FORMATEURS ISSUS DU MILIEU PROFESSIONNEL.



RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION (JUIN 2024)

18%

D'INTERRUPTION EN
COURS DE FORMATION

100%

DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS

69%

DE STAGIAIRES
SATISFAITS

100%

DE MISE À L'EMPLOI



INSTITUT
NICOLAS
BARRE

TARIFS DE LA FORMATION

TARIF ANNUEL DE LA FORMATION = 13 500€

SELON LE DÉCRET N°2019-956 DU 13 SEPTEMBRE 2019
« FIXANT LES NIVEAUX DE PRISE EN CHARGE DES
CONTRATS D'APPRENTISSAGE » :

- LE TARIF DE LA FORMATION EST ALIGNÉ SUR LE MONTANT DE LA PRISE EN CHARGE DE L'OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES CONCERNÉ. IL PEUT VARIER SELON LA CONVENTION COLLECTIVE DONT DÉPEND L'EMPLOYEUR DE L'APPRENTI, ET SELON LES BESOINS PARTICULIERS DE CELUI-CI (COMPLÉMENT DE PRISE EN CHARGE POUR LES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP)
- ZÉRO RESTE À CHARGE POUR L'ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ
- ARTICLE L6211-1 : « LA FORMATION EST GRATUITE POUR L'APPRENTI ET POUR SON REPRÉSENTANT LÉGAL. »
- LES EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC RÉPONDENT À L'ARTICLE L.6227-6 DU CODE DU TRAVAIL : « LES PERSONNES MORALES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L.6227-1 PRENNENT EN CHARGE LES COÛTS DE LA FORMATION DE LEURS APPRENTIS DANS LES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS QUI LES ACCUEILLENENT (...) », À L'EXCEPTION DU SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL QUI BÉNÉFICIE DU DÉCRET N° 2020-786 DU 26 JUIN 2020 RELATIF AUX MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA CONTRIBUTION DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE AU FINANCEMENT DES FRAIS DE FORMATION DES APPRENTIS EMPLOYÉS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN RELEVANT.

DATES DE LA FORMATION

LE CONTRAT D'ALTERNANCE PEUT DÉBUTER
DÈS SEPTEMBRE 2025.

RENTÉE DE LA PÉRIODE DE FORMATION
EN CENTRE EN OCTOBRE 2025.

LIEU(X) DE LA FORMATION

SUR LE SITE D'ARMENTIÈRES.

CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ?

CONTACTEZ NOUS POUR PRENDRE
UN RENDEZ-VOUS DE PRÉ-INSCRIPTION
03 20 77 06 07
INSTITUT@NICOLASBARRE.FR

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

LES LOCAUX DE L'INSTITUT SONT
ACCESSIBLES AUX PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE.

ADAPTATION PÉDAGOGIQUE
POSSIBLE POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES, TUTORÉE PAR
LA RÉFÉRENTE HANDICAP DE
LA STRUCTURE.

RÉFÉRENTE HANDICAP
DE L'UFA NICOLAS BARRÉ :
MARIE BLANCHARD.

CONTACTS

CHRISTOPHE MEERSMAN,
DIRECTEUR ADJOINT.



**INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ**